

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 4 (1931)

Heft: 5

Artikel: Habitations à bon marché

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-119340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fondation du Logement ouvrier, Lausanne.

Le but de cette Fondation est la création et l'administration, à Lausanne, de logements salubres, à l'usage de familles suisses nécessiteuses et domiciliées au moins depuis trois ans dans la Commune de Lausanne.

Le Conseil de Fondation s'est réuni à Lausanne, le 23 février. Il a entendu le rapport annuel présenté par M. F. Ribi, président.

L'activité du bureau a été consacrée, au cours du dernier exercice, à la gérance des immeubles construits, à la Borde, en 1928 et 1929. Tous les logements sont occupés, et il a fallu repousser de nombreuses demandes de familles, satisfaisant à toutes les conditions d'admission posées par les statuts. Il y a eu très peu de mutations chez les locataires. La rentrée des loyers s'est effectuée d'une manière satisfaisante.

Un projet de construction de trois nouveaux bâtiments sur le terrain communal dont dispose la Fondation, à la Borde, avait été approuvé, lors de la précédente réunion du Conseil. Il devait se réaliser au cours de l'année 1930. Mais les pourparlers avec la Commune, que la Fondation du Logement Ouvrier avait engagés, conjointement avec d'autres sociétés poursuivant le même but, se

sont prolongés, contre toute attente, jusqu'à ces derniers temps. Enfin, on peut espérer entreprendre le nouveau groupe d'habitations, ce printemps. Il comprendra 3 maisons de 6 appartements, soit au total 18 logements de 2 pièces, cuisine et bains, loués à raison de fr. 540.— l'an. Le devis de construction s'élève à fr. 188.000.—.

La Commune de Lausanne cède gratuitement le terrain nécessaire et accorde, en plus, un prêt hypothécaire en 2^{me} rang à 2 1/2 % (amortissement compris) pour un montant correspondant au 40 % du coût de l'entreprise.

Les comptes de l'exercice 1930 ont été approuvés et des remerciements ont été adressés à M. Henry Bovey, caissier, pour l'excellente tenue de sa comptabilité. Décharge a été donnée au bureau, de sa gestion.

Le Conseil a discuté ensuite de l'activité future de la Fondation, entre autres du projet d'un groupe de 6 maisons comprenant une cinquantaine de logements, dans le quartier d'Ouchy. Il a été émis le vœu que la Commune donne plus d'étendue à son action tendant à favoriser la construction de nouveaux logements salubres et économiques pour les familles nombreuses ou nécessiteuses.

BILAN au 31 décembre 1930

ACTIF:	
Immeubles	Fr. 324.851.10
Compte Construction	» 527.20
ACTIF:	
Avoir Compte chèques postaux	» 409.36
Avoir Compte B. P. S.	» 409.36
Avoir Carnet B. P. S.	» 3.042.15
Titres	» 3.500.—
Loyers dus	» 607.50
En caisse	» 49.50
Fr. 333.132.71	

PASSIF:	
Capital propre	Fr. 21.000.—
Hypothèque 1 ^{er} rang	» 165.056.25
Hypothèque 2 ^{me} rang	» 130.136.05
Obligations émises	» 8.705.—
Fonds réserve et entretien	» 4.169.99
Loyers perçus en avance	» 610.—
Bénéfice 1930	» 3.455.42
Fr. 333.132.71	

Compte d'exploitation

	Recettes	Dépenses
Loyers encaissés	17.822.50	
Eclairage		313.03
Eau		910.60
Assurances		175.75
Impôts		362.—
Frais d'administration et divers		685.25
Excédent d'exploitation		15.377.87
	17.822.50	17.822.50

Compte de Profits et Pertes

	Pertes	Profits
Excédent d'exploitation		15.377.87
Intérêts actifs compte chèq. pôt.		49.90
» » B. P. S.		652.10
Loyers dus à fin 1930		607.50
Intérêts payés Retraites Populaires	8.411.50	
» » Ville de Lausanne	2.594.—	
Amortissements	1.616.45	
Loyers perçus en avance	610.—	
Bénéfice	3.455.42	
	16.687.37	16.687.37

Habitations à bon marché.

En mai 1928, le Conseil communal de Lausanne, afin de favoriser la construction de logements bon marché pour les familles nombreuses et peu fortunées, consentait aux sociétés coopératives « La Maison familiale », la « Maison ouvrière » et la « Fondation du logement ouvrier », des prêts hypothécaires en 2^{me} rang au taux de 2 % l'an. Ces prêts s'élevèrent au 40 % des dépenses effectuées pour les bâtiments que ces trois sociétés se propo-

saient de construire, en Bellevaux-Dessus, sur des terrains communaux gratuitement cédés par la Ville.

Celui-ci accepta encore de se charger des frais nécessités par la construction des chemins de dévestiture des immeubles nouveaux. Elle allouait encore à chacune des sociétés une subvention unique, à fonds perdus, de 12.000 fr.

Les constructions en cause (le coût total en était

estimé à 1,043,000 fr.), sont faites et comprennent 72 logements à bon marché.

Mais le programme des trois sociétés n'est pas terminé. « La Maison ouvrière » se propose de construire un nouvel immeuble sur le terrain que lui a cédé la Commune, à l'avenue de la Borde, au tournant de la route du Mont. Dix-huit appartements y sont prévus (location: 45 fr. par mois; coût de l'immeuble, y compris travaux extérieurs: 190,000 fr.).

Au-dessus des Abattoirs, à la Borde, le « Logement ouvrier » désire faire édifier, sur du terrain communal cédé, trois maisons (coût total: 186,000 francs), comprenant 18 logements de 2 pièces, à 45 fr. de loyer par mois.

Cent cinquante personnes pourront trouver à se loger dans les appartements projetés.

La Municipalité, désireuse de contribuer à l'achèvement du programme de la « Maison ouvrière » et du « Logement ouvrier », dans la même mesure que précédemment, propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

1. D'autoriser la Municipalité à céder gratuitement à la Fondation « Le Logement ouvrier », aux conditions des cessions de terrain déjà consenties en 1928, une parcelle de terrain sise à la Borde, mesurant environ 1221 mètres carrés.

2. D'autoriser, en outre, la Municipalité à con-

sentir des prêts hypothécaires en deuxième rang d'une somme d'environ:

a) Fr. 76.000.— intérêt 2 % l'an avec amortissement de $\frac{1}{2}$ %, à la Société coopérative « La Maison ouvrière », sur construction à élever à la Borde, et

b) Fr. 74.400.— à la Fondation du « Logement ouvrier », aux conditions indiquées ci-dessus, sur les constructions à élever par elle sur le terrain communal qui lui est cédé, sis à la Borde;

3. D'accorder les subventions uniques à fonds perdus suivantes, à titre de participation aux frais d'entretien des immeubles à construire:

à la Société coopérative « La Maison ouvrière »	Fr. 5.500,—
à la Fondation du « Logement ouvrier »	» 5.375,—
au total	» 10.875,—

4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés, découlant des décisions ci-dessus.

5. D'accorder à cette autorité un crédit de fr. 12.000 pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage incombant à la Commune.

La 3^e société: « La Maison familiale », a également des projets pour l'achèvement de son programme. La Municipalité se réserve d'y parvenir dès que ces projets seront au point.

Nos jardins

Encore quelques mauvais jours à passer, et nous laisserons derrière nous la période dangereuse des saints dits « de glace ».

A partir du 15 mai, on peut mettre en place les tomates; comme leur tige a la propriété de développer des racines adventives, on les enterre profondément dans un terrain léger; mais dans un sol froid et compact, il est préférable de les coucher. Après la plantation, on arrose modérément. A la même époque, on sème concombres, cornichons, dans une terre bien fumée. Si le terrain est humide, on sème sur butte; les graines sont placées à 15 ou 20 cm. les unes des autres; à la levée, on éclaircit à 60 cm. Les personnes qui disposent de suffisamment de terrain et d'un local pour le blanchiment peuvent semer les cardons à partir du 10 mai. Les graines sont placées par paquet de 8 à 10 grains à 0,80 de distance. En terre bien sèche, on sème les haricots; les variétés à rames par planche de deux lignes espacées de 50 à 60 cm. et par paquet de 5 à 6 grains, et les variétés naines à 0,50 de distance en tous sens et par paquets de 6 à 8 grains.

Un excellent légume pour répandre dans nos jardins, et que nous recommandons, est l'artichaut. Comme la reprise est assez difficile, on plante deux œilletons à 0,20 par pied, à 0,70 ou 0,80 de distance, et on n'en laisse qu'un seul après la reprise. Le maïs, que l'on consomme lorsque les épis sont encore tendres, se sème par buissons de trois à quatre grains distants de 0,70 à 0,80 cm.

Vers la fin du mois, on plante céleris-pommes et côtes, dans une terre très riche; de même choux blancs, rouges, frisés, choux-fleurs, choux-navets et colraves.

On continue à faire des semis de poireaux pour l'hiver, laitues pommées et romaines, radis, carottes. On met la tétrogone en place à 0,80 ou 1 m. de distance en tous sens. On plante une planche de poireaux hâtifs qui ont été semés sous châssis en février. Il faut avoir soin de les enterrer profondément. Il est encore temps de semer des betteraves à salade; on sème sur place et on éclaircit par la suite. On peut encore semer de la chicorée de Bruxelles ou Witloof, et à partir du 15, des chicorées frisées et scaroles. De même les courges, courgettes d'Italie. Ces dernières sont non coureuses, prennent peu de développement et constituent un légume très apprécié.

Dès que la floraison des fraises est terminée, on les paille, en utilisant de la paille, de la laine de bois ou de menus copeaux.

On termine la plantation des glaïeuls, dahlias, etc. Les plantes bulbeuses du printemps, tulipes, jacinthes, jonquilles, etc. ne seront arrachées qu'une fois les tiges sèches. En arrachant trop vite, le bulbe mûrit mal et risque de ne pas fleurir l'année suivante. Les plantes printanières, soit: pâquerettes, pensées, myosotis, seront arrachées lorsqu'elles seront déflorées, et remplacées par des géraniums, salvias, chrysanthèmes, reines-marguerites, zinnias, tagètes, etc., etc.

Les limaces et les escargots causent à cette époque de grands ravages dans nos jardins. Il est recommandé différents procédés pour lutter contre eux, mais la plupart sont de courte durée en pleine terre. Le mieux est de laisser quelques déchets de feuillage, petits fagots, etc., dans le jardin; dans la journée, les insectes s'y réfugient et vous les trouvez facilement.

J. D.